



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

UNITE DE GESTION DU PROJET ARCH

-----&-----

Cotonou, le 25 juin 2019

## ASSURANCE POUR LE RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN

\*\*\*\*\*

### AVIS A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMOA) DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION POUR LE PROJET ARCH

#### INFORMATION COMPLEMENTAIRE

N°	Questions	Réponses
1.	Il est précisé que les offres ne doivent pas dépasser 15 pages (CV non compris) : est-ce que cela intègre les attestations de bonnes fins d'exécution ou autres éléments de preuve ? Ces éléments peuvent-ils être fournis en Annexe ?	Les 15 pages n'intègrent pas les CV ni les preuves et attestations de bonnes fins d'exécution. Ces documents sont à fournir en annexe
2.	Dans les éléments de preuve, pouvons-nous fournir des copies de contrats signées, pour celles dont nous n'avons pas d'attestation de bonnes fins ?	Seuls les éléments suivants seront pris en compte : <ul style="list-style-type: none"><li>- les copies des contrats signés accompagnées d'attestation de bonnes fins</li><li>- les PV de vos réalisations</li></ul> <b>au lieu de :</b> Des copies de contrats peuvent être fournir ainsi que tout autre élément de preuve.